



COMMUNA  
DE COMMUN  
DES PORTES DE  
L'ENTRE-DEUX-MERS

2023-2025

# PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Par la Communauté de Communes des  
portes de l'Entre-deux-Mers.

[www.cdc-portesentredeuxmers.fr](http://www.cdc-portesentredeuxmers.fr)



# PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

## 2023-2025

Porté par la communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers. Représentée par Monsieur Lionel FAYE, Président.

Le territoire des Portes de l'Entre-deux-Mers renouvelle son Projet Educatif Territorial ayant pris fin en décembre 2022 pour une durée d'un an, dans la perspective d'élaborer avant la fin de l'année scolaire 2022-2023 un nouveau PEDT adossé à « un Plan Mercredi » de 2023 à 2026.

La communauté de communes s'est engagée en 2022 dans la construction d'un Projet Social de Territoire (PST) qui fixe le cadre général de l'action territoriale en matière de Petite Enfance, d'enfance, de jeunesse, d'inclusion et de parentalité, document structurant bientôt complété par les thématiques animation de la vie sociale, accès aux droits et logement-habitat. Afin de favoriser la cohérence et la mobilisation des partenaires, les réflexions autour du PST et du PEDT ont été menées en parallèle dans le souci permanent de continuité du service public en réponse aux besoins des familles. Ce PEDT s'inscrit donc pleinement dans une dynamique globale de mise en cohérence des dispositifs au service des familles. Le PEDT constitue donc un levier essentiel à la transversalité nécessaire à toute ambition éducative.

# SOMMAIRE

---

<b>Un projet coconstruit</b>	<b>04</b>
Ateliers élus et partenaires institutionnels	
<b>Le territoire et ses services</b>	<b>05</b>
Gestion des temps périscolaires et acteurs éducatifs	
<b>Synthèse des besoins répertoriés</b>	<b>11</b>
Renforcement, développement et accompagnement	
<b>Les axes transversaux</b>	<b>12</b>
3 grands axes	
<b>Les axes thématiques</b>	<b>13</b>
4 grands axes	
<b>Objectifs pédagogiques</b>	<b>16</b>
Une politique inclusive	
<b>Les fiches actions</b>	<b>18</b>
12 grandes actions	
<b>Suivi et évaluation du PEDT</b>	<b>35</b>
Comité de pilotage, de suivi et coordination intercommunale	

# I - Un projet coconstruit

---

## Étape 1 : ateliers élus et partenaires institutionnels

L'objectif était de définir les orientations stratégiques de développement territorial autour des thématiques couvertes à la fois par la convention territoriale globale (CTG) et par le PEDT. Deux ateliers ont été pensés et mis en œuvre puis complétés dans un second temps pour faire aboutir des orientations partagées et déclinées en axes. Les ateliers ont regroupé les thématiques suivantes :

- **Atelier 1** : Petite Enfance, Parentalité, inclusion (7 élus et 2 partenaires réunis en juin et septembre). La question de la parentalité, dans ce cadre de travail plus global, était travaillée plus spécifiquement en lien avec le PEDT concernant les publics 3-17 ans et leurs familles.
- **Ateliers 2** : Enfance, Jeunesse, Politique éducative (8 élus et 2 partenaires réunis en juin et septembre).
- **Atelier complémentaire 1** : Politique éducative (intégrant les questions de restauration et périscolaire)
- **Atelier complémentaire 2** : Jeunesse 12/25 ans

## Étape 2 : ateliers partenaires

S'appuyant sur les orientations stratégiques définies lors de la première étape, l'objectif a été de construire un premier plan d'action transversal autour des différentes thématiques précitées.

Ces ateliers ont permis de regrouper plus de 80 participants au total avec l'ambition de « mixer » les thématiques et les publics pour voir émerger une réelle réflexion partagée et impulser une dynamique de transversalité et de cohérence éducative.

---

# II - Le territoire et ses services

---

## 1. Gestion des temps périscolaires

Depuis le 1er janvier 2017, onze communes composent le territoire : Baurech, Cambes, Camblanes-et-Meynac, Cénac, Langoiran, Latresne, Le Tourne, Lignan, Quinsac, Saint-Caprais de Bordeaux et Tabanac.

Historiquement, la communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers est détentrice de la compétence périscolaire inscrite dans la partie Enfance de sa politique d'action sociale. Elle organise dans chaque commune du territoire les accueils périscolaires avant et après la classe, le mercredi ainsi que les accueils de loisirs extrascolaires. Les communes organisent le temps méridien de la journée scolaire hors du cadre des ACM.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires appliquée en septembre 2014 sur le territoire, la compétence périscolaire a été partagée. Ainsi, chacune des communes de la CdC était organisatrice de ses TAP, déclarés en ACM.

En parallèle le mercredi, la Communauté de communes organisait des ACM en ½ journée, ouverts dès la fin de la classe.

Depuis la possibilité de déroger à la réforme, les communes ont progressivement décidé de revenir au format d'une semaine d'école de 4 jours. À la rentrée scolaire 2021/2022, toutes les écoles du territoire fonctionnent sur une semaine de 4 jours.

Deux conséquences principales à ces modifications de rythme scolaire pour la communauté de communes :

- **L'augmentation des amplitudes d'ouverture** des accueils périscolaires du mercredi, désormais tous ouverts à la journée (possibilité pour les enfants de fréquenter en matin+ repas, après-midi seul et journée complète)
- **L'ajustement des amplitudes d'ouverture** des accueils périscolaire avant/après la classe selon les nouveaux horaires scolaires.

**Locaux** : Les accueils périscolaires fonctionnant avant/après la classe et le mercredi sont majoritairement organisés dans des locaux dédiés, certains lieux d'accueil demeurent mutualisés. Soit les communes mettent à disposition les locaux à la communauté de communes, soit cette dernière en est propriétaire.

En complément des lieux d'accueil principaux, sont utilisés : les cours de récréation, les salles informatiques, les équipements sportifs de proximité, les salles polyvalentes, les bibliothèques, la ludothèque intercommunale, les salles d'évolution...

**Personnels d'encadrement** : Les équipes d'animation des temps périscolaires avant/après la classe au nombre de 81 adultes, sont constituées d'environ 37% d'agents communautaires titulaires d'une part, 28% d'agents communautaires contractuels recrutés pour l'année scolaire d'autre part et pour le reste, d'agents municipaux mis à disposition. Ces derniers sont des agents intervenants dans les écoles le restant de la journée majoritairement sous le statut d'ATSEM. Le mercredi, l'encadrement des accueils est assuré exclusivement par du personnel communautaire.

**Périodes concernées :**

- Accueils périscolaires : semaines scolaires
- Accueils extrascolaires : vacances scolaires

**Durée** : 3 ans.

**Public concerné** : Maternelles : 813 ; Élémentaire : 1450 ; Collégiens : 1594 ; Lycéens : 2418. (Annexe 1)

**Nombre d'établissements scolaires concernés (publics et privés sous contrat)** : 17. (Annexe 1)

L'offre d'accueil péri et extrascolaire :

Structure d'accueil	Offre d'accueil Périscolaire				Offre d'
	APS matin et soir		APS mercredi		(En for
	Moins de 6 ans	6 ans et plus	Moins de 6 ans	6 ans et plus	Moins de
<b>BAURECH ET CLUB NATURE</b>	<b>28</b>	<b>18</b>		<b>12</b>	
<b>CAMBES</b>	<b>42</b>	<b>36</b>			
<b>CAMBLANES ET MEYNAC</b>	<b>56</b>	<b>72</b>			
<b>CENAC</b>	<b>56</b>	<b>72</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	
<b>LANGOIRAN</b>	<b>28</b>	<b>54</b>	<b>30</b>	<b>42</b>	<b>24 à :</b>
<b>LATRESNE</b>	<b>56</b>	<b>108</b>	<b>50</b>	<b>56</b>	<b>32 à 4</b>
<b>LE TOURNE</b>	<b>14</b>	<b>36</b>			
<b>LIGNAN DE BX</b>	<b>28</b>	<b>36</b>			
<b>QUINSAC</b>	<b>42</b>	<b>72</b>	<b>50</b>	<b>70</b>	<b>32 à 4</b>
<b>SAINT CAPRAIS DE BX</b>	<b>56</b>	<b>88</b>	<b>70</b>	<b>84</b>	<b>32 à 5</b>
<b>TABANAC</b>	<b>28</b>	<b>18</b>			

#### Modalité d'inscription et de réservation :

Toute inscription est conditionnée par la création en ligne d'un compte famille sur le site de la CDC. Toutefois, un accueil téléphonique ou physique est maintenu. Une fois la création du compte famille acceptée, il est possible d'inscrire les enfants aux différentes activités et d'effectuer des réservations.

**Conditions d’inscription et de réservation :**

	Accueil périscolaire matin et soir	Mercredi journée ou demi-journée	Accueils extrascolaires (Vacances)
Inscription	Une fois pour l'année scolaire.		
Réservation	Pas de réservation	Oui, selon le calendrier des réservations.	
Délais d'annulation des réservations		Minimum 7 jours avant.	Minimum 14 jours avant.

**Grille tarifaire des accueils péri et extrascolaires. (Annexe 2)**

**Modalités d’information des familles :** Portail famille (Logiciel métier), sites internet, réseaux sociaux, gazette de la CDC et des communes.

## 2. Les acteurs éducatifs et l’articulation des temps de l’enfant

• **Les directions des structures périscolaires :**

L’organisation de terrain des accueils collectifs est supervisée par des directeurs/directrices chargé(e)s d’encadrer les équipes d’animation et d’assurer la sécurité du public accueilli. Les directions établissent le lien entre les différents acteurs éducatifs de la journée de l’enfant en mettant en œuvre des actions visant à :

- Faciliter la transition entre milieu familial et milieu scolaire,
- Développer des échanges oraux et écrits quotidiens avec les parents,
- Assurer le lien avec la mairie (Élu.e.s, personnel administratif et technique), les autres utilisateurs des locaux (RASED, école, autre structure intercommunale ...), le personnel d'entretien et de restauration,
- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques internes et externes : bibliothèques, ludothèque, associations et structures médicosociales locales...
- Proposer ou participer à des projets d'animation associant l'école, les parents d'élèves et/ou d'autres structures d'accueil intercommunales,
- Animer des réunions d'information et de concertation sur la vie et les projets de la structure,
- Représenter la structure et la CDC dans les réunions institutionnelles : PAI, conseil d'école, équipe éducative, réunions directeurs, réunions de partenariats...
- Il/elle veille également au respect des objectifs du projet pédagogique de la structure. Pour ce faire, il/elle organise des réunions d'équipe régulières pour travailler les méthodes pédagogiques, le contenu des animations et/ou réguler les problèmes rencontrés sur le terrain.

- **Le personnel communal**

Les agents communaux constituent un repère fixe pour les enfants, en particulier chez les plus jeunes. Leur présence sur les APS permet une gestion des transitions fluide et une bonne connaissance de l'ensemble des enfants. Dans la mesure du possible, des temps de concertation sont organisés entre les équipes communales et intercommunales pour réguler le travail de terrain.

- **Les équipes d'animation intercommunales**

Les équipes d'animation intercommunales assurent une seconde base fixe de personnel sur chaque structure d'accueil. Elles accueillent les enfants et assurent les transitions entre les différents temps de la journée en relayant l'équipe communale.

L'équipe d'animation organise non seulement l'accueil, mais aussi l'encadrement physique et affectif de l'enfant, assure sa sécurité et reste à son écoute.

L'équipe d'animation intercommunale est en lien avec les familles et l'équipe enseignante ainsi qu'avec le personnel communal sur le terrain et reste en lien avec les communes et la communauté de communes par le biais du directeur de structure et des chargés de coopération.



- **La référente inclusion**

La référente inclusion pour renforcer et repenser l'accueil inclusif en intégrant cette question au cœur des projets des structures d'accueil (réflexion pédagogique et mobilisation collective).

- **Les intervenants extérieurs**

Un ensemble d'intervenants extérieurs est nécessaire à l'organisation des accueils pour compléter l'équipe communale/intercommunale et pour apporter la diversité d'activités souhaitée. Les intervenants peuvent aussi être des bénévoles ou des personnes diplômées extérieures au territoire. Le contenu pédagogique proposé s'inscrit dans les objectifs éducatifs du PEDT.

Le personnel communal encadrant les autres temps périscolaires (temps méridien, garderie communale) est également inclus dans le processus d'élaboration des actions éducatives du PEDT.

### 3. Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants

Le PEDT s'inscrit en bonne cohérence avec la CTG signée pour la période 2022-2026. Il s'inscrit également dans la dynamique des dispositifs existants (CLAS, Plan Mercredi, REAP, etc.)

### 4. Partenaires du projet

- **Partenaires institutionnels** : la CAF, MSA, Conseil Départemental, Education Nationale, Service Département de la Jeunesse, de l'engagement et du Sport (SDJES).
- **Partenaires associatifs** : les associations du territoire (culturelles, artistiques sportives, etc.), Associations des Parents d'Elève (APE), Associations d'éducation populaire, les Espaces de Vie sociale (EVS)
- **Autres partenaires** : les structures socioculturelles, socioéducatives, médicosociales du territoire, les médiathèques, la ludothèque intercommunale, CCAS, CIAS, ARS et IREPS.

#### Préambule

L'enfant est un être en construction qui se nourrit de son environnement. C'est un individu en période d'éveil, d'ouverture de curiosité, de découverte qui a besoin de sécurité, d'écoute.

La responsabilité de l'adulte au contact d'un enfant ou d'un groupe d'enfant est grande. Il doit assurer la sécurité morale physique et affective, donner des repères, proposer et maintenir un cadre, prendre en compte le groupe et l'individu. Vigilant à chaque instant, il s'interdit toute attitude laxiste et s'attache à l'exemplarité de ses actes, comportements et paroles.

Il porte pour cela un regard bienveillant sur l'enfant, empreint d'ouverture, d'écoute et de positivité.

Refusant la notion d'échec et laissant la place à l'erreur, il permet à l'enfant d'expérimenter, de découvrir, de rechercher. Il considère l'enfant dans son individualité tout en le reliant au groupe à chaque instant. Il recherche l'épanouissement de l'enfant, le plaisir, le partage, la qualité du vivre ensemble, la transmission de l'envie d'apprendre par la découverte, le développement de la curiosité. Il se soucie des souffrances éventuelles des enfants et les prend en compte.

## III- Synthèse des besoins répertoriés

---

- Renforcer et développer la cohérence et la continuité éducative sur les différents temps de l'enfant et du jeune.
- Etablir une offre d'accueil en adéquation avec le besoin des familles.
- Renforcer la synergie entre les acteurs afin de structurer une communauté éducative : familles, Associations, éducation Nationale et autres acteurs du territoire.
- Elargir le spectre des actions de soutien et d'accompagnement aux fonctions parentales au champ de l'enfance et de la jeunesse.
- Développer la participation des parents aux projets des structures d'accueil
- Accompagner les enfants et les jeunes dans leur scolarité.
- Améliorer la connaissance du tissu associatif et des structures spécialisées du territoire
- Restructurer l'offre d'accueil jeunesse en y intégrant les questions de l'information, la formation, la pré-vention et l'emploi de la jeunesse du Territoire.
- Créer du lien avec les établissements scolaires
- Accompagner la professionnalisation des équipes.
- Intégrer l'accueil inclusif dans les projets des structures (Charte) et le renforcer.

## IV- Les axes transversaux

---

### **Axe 1 : Faire du partenariat avec les associations un des leviers principaux de l'action éducative locale**

Avec 3,8 associations pour 100 habitants au sein de la de la CC des Portes de l'Entre-deux-Mers (contre 2,3 en moyenne pour la France métropolitaine), le lien entre l'action de la communauté de communes et le tissu associatif revêt une forme d'évidence. Il permet doit permettre d'englober de manière dynamique et transversale plusieurs champs de l'action publique dans les domaines de l'éducation, du loisir, de la culture, de la prévention, du social et de la participation citoyenne plus particulièrement.

### **Axe 2 : Accompagner plus spécifiquement les familles vulnérables du territoire en portant une ambition d'équité sociale.**

Une lecture s'appuyant sur la comparaison des moyennes statistiques met en relief une sur-représentation des familles en emploi, bénéficiant de revenus supérieurs et plus diplômée. Cette lecture masque de fortes disparités territoriales en fonction des strates géographiques et sociales du territoire et engage à répondre aux besoins spécifiques des familles les plus vulnérables.

### **Axe 3 : Tenir compte des spécificités du territoire, particulièrement en matière de mobilité, tout en anticipant les mutations économiques, sociales et démographiques à venir.**

Le territoire de la communauté de commune a pour spécificité d'accueillir une population soumise en majorité à des migrations pendulaires. Cela impacte plus particulièrement le territoire et se répercute sur les besoins et l'utilisation des services. De manière générale, ce territoire connaît des mutations et doit se mettre en capacité, outre de répondre aux besoins actuels, d'anticiper les besoins à venir.

# V- Les axes thématiques

---

## Axe 1 : Parentalité : accompagner une politique parentalité de 0 à 25 ans

- Élargir le spectre de la parentalité, notamment autour des questions d'enfance et de jeunesse.
- Permettre le développement d'innovations en s'appuyant notamment sur de nouveaux supports pédagogiques.

### Objectifs éducatifs :

- Renforcer les coopérations entre les professionnels et les parents.
- Promouvoir et favoriser la cohérence des actions conduites sur le territoire pour permettre à tous les habitants du territoire d'y accéder.
- Proposer des actions intercommunales sur l'ensemble du territoire
- Développer une culture professionnelle commune sur cette thématique (évolutions des publics, du contexte et des pratiques professionnelles).
- Favoriser le partage d'expériences entre les acteurs.

## Axe 2 : Inclusion

Dans le sillage de la CTG, le PEDT portera de manière volontariste une politique inclusive à destination de toutes les familles, cela à travers les objectifs suivants :

### Objectifs éducatifs :

- Renforcer l'efficience dans l'accompagnement des publics vulnérables.
- Faciliter l'accès aux structures et déconstruire les représentations autour du handicap.
- Engager l'ensemble des acteurs (structures, élus, personnels communaux, familles) dans un « plan » d'information et de formation sur cette thématique.
- Développer, conforter le lien avec la communauté scolaire autour de la question de l'inclusion.

## **Axe 3 : Enfance et politique éducative : coconstruire un projet ambitieux en réponse aux problématiques rencontrées :**

### **A) Enfance/périscolaire :**

Remettre à plat la logique globale d'accueil, intégrer le temps méridien dans un « plan périscolaire » à définir. La problématique ALSH et périscolaire est complexe en matière d'ingénierie et doit faire face à des flux importants qui génère de la saturation. Se greffent des problématiques de recrutement et de continuité de service dans un contexte financier contraint. Les solutions « toutes faites » n'existent pas et doivent être coconstruite à l'aune de la prise en compte d'enjeux structurels et de réformes en profondeur incluant plusieurs items comme la participation des communes ou la question de la prise en compte du temps méridien.

L'année 2022-2023 peut permettre de travailler un projet périscolaire ambitieux centré sur la qualité, la place des familles et le renforcement de l'attractivité des métiers.

#### **Objectifs éducatifs :**

- Maintenir une ambition pédagogique forte tout en améliorant l'organisation
- Contribuer à la cohérence et à la continuité éducative.
- Intégrer les différents temps de l'enfant, y compris le temps méridien (restauration et pause), en associant les communes et le tissu associatif.

### **B) Politique éducative**

Renforcer la synergie entre les acteurs afin de structurer une communauté éducative de partenaires, en lien étroit avec les associations et l'Éducation Nationale. Il s'agit notamment d'établir un lien permanent avec les établissements scolaires du territoire.

#### **Objectifs éducatifs :**

- Renforcer et développer la cohérence et la continuité éducative sur les différents temps de l'enfant et du jeune.
- Valoriser, pérenniser et développer les partenariats autour des projets ou dispositifs
- Renforcer la place des familles au sein des différents établissements et structures.
- Mieux connaître le tissu associatif pour identifier les ressources, les attentes et les partenariats à développer
- Mutualiser le personnel dans le cadre de projets ou d'actions.

## **Axe 4 : Jeunesse : repenser et renforcer la logique d'accueil pour tous les publics**

Élargir le champ d'action (public 12-25 ans) et arrêter des propositions périscolaires existantes qui touchent un faible public et sont peu intégrées à la dynamique territoriale. Il s'agit de proposer le déploiement d'une offre élargie à moyens constants s'appuyant sur :

- La mise en place d'une ingénierie de financement intégrant de nouvelles ressources (appels à projets)
- La hiérarchisation des actions : actions maintenues, redéfinies, arrêtées et déployées
- Des animateurs volants autour d'un lieu central
- La participation des communes
- L'organisation d'événements (festivals, animations)
- L'appui du tissu associatif comme ressource du développement local
- Un lien à redéfini avec les collèges

### **Objectifs éducatifs**

- Développer une nouvelle offre à destination des 12-25 ans.
- Distinguer un projet spécifique 12-15 ans et 16-25 ans.
- Maintenir une offre périscolaire pour les collégiens
- Participer à la vie collégienne et contribuer à la continuité éducative.
- Mettre en lien le monde professionnel et les jeunes (notamment stage de 3èmes, immersion professionnelle...)
- Développer l'information jeunesse sur l'ensemble du territoire
- Renforcer les propositions d'accompagnement
- Stimuler la participation des jeunes.

# VI- Objectifs pédagogiques

Dans le sillage du projet social de territoire, une attention particulière sera portée au développement d'une réelle politique inclusive (Axe 2 du PST) mais également à la construction de passerelle opérantes entre la politique 0-3 ans et la politique 3-17 ans.

Axes éducatifs	Objectifs éducatifs	Objectifs pédagogiques
<b>Respecter le rythme de vie et le bien-être de l'enfant et du jeunes</b>	Adapter les animations aux besoins du public	Tenir compte de leurs rythmes
	Favoriser leur autonomie	Leur donner la possibilité de participer aux différents projets selon leurs envies et leurs centres d'intérêts
		Les soutenir dans leurs démarches de prise d'initiatives et leur fournir les ressources pour concrétiser une idée ou un projet
<b>Assurer une continuité éducative dans la journée de l'enfant et du jeune</b>	Mettre en lien les différents temps et les acteurs de la journée du public accueilli	Valoriser les attitudes de coopération, d'entraide et encourager l'échange de connaissances
		Établir un lien régulier entre les enseignants et l'équipe d'animation
		Mettre en cohérence les projets d'animation et les projets des établissements scolaires
	Développer le lien avec leurs familles	Organiser des transitions adaptées, posant des repères stables et cohérents.
<b>Permettre le développement et l'épanouissement de l'enfant et du jeune</b>	Les accompagner dans la découverte de domaines culturels, sportifs, artistiques et de la vie citoyenne	Créer ou renforcer la communication entre les acteurs éducatifs
		Associer les familles au fonctionnement des structures
		Proposer des animations axées sur l'initiation, la sensibilisation et la découverte
	Leur proposer un contenu pédagogique dans les activités choisies	Leur permettre de découvrir leur environnement local
		Valoriser l'environnement naturel local
	Organiser les animations sous forme de cycles	
	Faciliter l'accès aux activités pour tous	

Les activités proposées découleront des projets pédagogiques des structures d'accueil garantissant le « **grandir ensemble** » autour des valeurs de l'éducation populaire et de la citoyenneté en veillant à leur articulation/complémentarité avec les projets des établissements scolaires :

- Activités culturelles et artistiques
- Activités sportives et de plein air
- Ateliers sciences et techniques
- Education à l'environnement et au développement durable
- Prévention, santé et alimentation
- Médias, information, communication
- Citoyenneté et vivre ensemble
- Appropriation de son territoire
- Séjours et mini camps thématiques

# VII- Les fiches actions

## Action 1 : Constituer et animer un réseau élargi d'acteurs de la parentalité

<b>Constats</b>	Partant de la volonté des acteurs de terrain à promouvoir, valoriser et rendre plus visible pour les parents les actions et les événements organisés sur le territoire. Par la mise en lien des structures qui travaillent en direction des parents et l'instauration d'une dynamique autour des questions de soutien et d'accompagnement aux fonctions parentales sur le territoire.
<b>Objectifs poursuivis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la coordination et la cohérence des actions conduites sur le territoire</li> <li>• Permettre l'émergence d'une culture commune entre professionnels face aux évolutions des publics, du contexte et des pratiques professionnelles.</li> <li>• Promouvoir les actions parentalité et permettre à tous les habitants du territoire d'accéder aux différentes actions</li> <li>• Favoriser le partage d'expériences entre les organisateurs</li> <li>• Proposer des actions intercommunales sur l'ensemble du territoire</li> </ul>
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargé de coopération CTG politiques éducative et familiale</li> <li>• Éducation Nationale</li> <li>• Associations de parents d'élèves (collège et écoles)</li> <li>• Professionnelles de la petite enfance (directrices EAJE, référente santé-inclusion EAJE, animatrices RPE, accueillantes LAEP, groupe d'assistantes maternelles)</li> <li>• Professionnel(les) enfance jeunesse (directions APS-ALSH) + animatrice inclusion ACM, animatrices jeunesse, ludothèque</li> <li>• Mediathèques</li> <li>• Établissements de vie sociale (Concordia, Tramasset)</li> <li>• Elu(e)s</li> <li>• Conseillères CAF (territoriale et thématique parentalité)</li> <li>• Travailleurs sociaux CAF</li> <li>• Collectif santé St Caprais</li> </ul>

<p><b>(Suite) Déroulé de l'action/Résultats attendus / Contenu</b></p>	<p>Organisation à minima de 2 réunions du réseau par année scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une première réunion : bilan collectif des actions N-1 et projets N,</li> <li>• Une seconde réunion : point d'étape des actions réalisées et à venir avant l'été.</li> </ul> <p>Résultats attendus :</p> <p>Les parents ont accès aux informations relatives à toutes les formes d'accompagnement locales de leur rôle parental.</p> <p>Émergence de projets innovants et qui prennent en compte les parents fragilisés ou vivants des moments clés de leur parentalité (1000 premiers jours, monoparentalité, isolement, relations conflictuelles parents-ados, ruptures familiales, accompagnement à la scolarité, handicap, droit au répit...)</p> <p>Une charte de fonctionnement du réseau formalise une culture commune dans les actions proposées.</p> <p>Le réseau devient porteur d'un évènement intercommunal récurrent et itinérant (journée des familles par exemple)</p>
<p><b>Moyens et financements mobilisables</b></p>	<p>Temps de travail dédié du chargé de coopération CTG parentalité</p> <p>Co-financement des actions de soutien à la parentalité via appel à projet annuel REAAP 33 (soutien jusqu'à 80% du cout de l'action)</p>
<p><b>Echéancier</b></p>	<p>2022-2026</p>
<p><b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b></p>	<p>Densité du réseau</p> <p>Adhésion</p> <p>Volume et qualité des actions développées</p> <p>Impact sur le renforcement de l'existant</p>

## Action 2 : Développer la participation des parents au sein des structures d'accueil.

<b>Constats</b>	Besoin de donner une réelle place aux parents et de conduire des actions pour les intégrer pleinement au fonctionnement des différentes structures.	
<b>Objectifs poursuivis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associer les parents à la vie de la structure et maintenir le lien.</li> <li>• Renforcer les coopérations entre les professionnels et les parents.</li> <li>• Mieux connaître les attentes et les besoins des familles.</li> <li>• Promouvoir les projets pédagogiques des structures d'accueil</li> </ul>	
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles</b>	<b>1 conseil des crèches publiques</b> Les 3 responsables des EAJE La cheffe de service PE VP PEEJ CdC Responsable du pôle service à la personne Représentants des parents des 3 EAJE Référente santé-inclusion petite enfance Représentantes des professionnels des 3 EAJE	<b>1 collectif APS</b> Responsables des ACM péri et extrascolaires Les responsables de secteur enfance Elu(e)s aux affaires scolaires Représentants des parents usagers Un représentant des animateurs Un représentant des enseignants La référente inclusion 3-17 ans
<b>Déroulé de l'action/ Résultats attendus / Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formalisation de la place des parents dans les projets pédagogiques et de fonctionnement des différentes structures d'accueil.</li> <li>• Création d'un conseil des crèches incluant les parents des 3 EAJE en gestion directe</li> <li>• Création d'un collectif APS dans lequel les parents usagers des ACM sont représentés. En début d'année les responsables des structures informent l'ensemble des modalités de fonctionnement de cette instance Les parents intéressés sont invités à se faire connaître.</li> </ul> <p>Le conseil des crèches se déroule à chaque fois dans une structure différente. Le chargé de coopération et les responsables animent les échanges et sont garants du cadre prévu.</p>	

<p><b>(Suite) Déroulé de l'action/Résultats attendus / Contenu</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la circulation de l'information à destination des familles</li> <li>• Amélioration du lien relationnel entre les professionnels et les parents</li> <li>• Meilleure perception des rôles éducatifs et des enjeux pédagogiques des structures d'accueil.</li> <li>• Émergence de projets coopératifs menés avec les parents pour mettre en valeur et partager des cultures, des compétences, des passions et leurs savoirs (cuisine, menuiserie, lecture de contes, découverte des métiers...)</li> <li>• Proposer des temps de rencontre et de convivialité pour les familles</li> </ul> <p><b>Étape 1 :</b> Création de deux groupes de travail PE et Enfance pour élaborer un règlement de fonctionnement propre à chaque instance (objectifs et missions, composition, modalités de désignation, champs d'intervention, organisation des instances : calendrier, convocation, odj et comptes rendus)</p> <p><b>Étape 2 :</b> Communiquer auprès des partenaires et constituer les groupes de participants pour l'année scolaire 22-23  Au moins deux instances organisées dans le cours de l'année scolaire  Les premières réunions pourraient se tenir au printemps 2023  Des parents participent à l'encadrement de temps forts ou de sorties pédagogiques organisés par les structures</p>
<p><b>Moyens et financements mobilisables</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps de travail spécifiques dans les emplois du temps des professionnels concernés (réunions en soirée après la fermeture des structures)</li> <li>• Lignes budgétaires des structures pour l'organisation d'ateliers et de temps fort réguliers</li> </ul>
<p><b>Échéancier</b></p>	<p>2022-2026</p>
<p><b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b></p>	<p>Création des instances ad hoc  Mesure de l'évolution qualitative et quantitative de la participation des parents</p>

## Action 3 : Créer des CLAS (Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité)

<b>Constats</b>	Le diagnostic a fait émerger le besoin de soutenir les parents dans leur relation à l'école et accompagner les enfants dans leur scolarité.
<b>Objectifs poursuivis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider les rapports à l'école des parents d'élèves.</li> <li>• Prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants dans leur scolarité</li> <li>• Compenser les inégalités sociales et culturelles qui subsistent dans l'accès aux savoirs et qui peuvent s'aggraver pendant les temps périphériques à l'école.</li> <li>• Favoriser l'épanouissement de l'enfant et du jeune tout en recherchant la réussite scolaire au sens large.</li> </ul>
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pôle jeunesse département territoire Bdx Hts de Garonne : conseillère en développement jeunesse</li> <li>• Conseillère thématique parentalité CAF + conseillère territoriale UT SE</li> <li>• Directions des établissements scolaires + enseignants (écoles élémentaires et collège)</li> <li>• Parents d'élèves</li> <li>• animateurs des accueils périscolaires</li> <li>• Bénévoles</li> </ul>
<b>Déroulé de l'action/Résultats attendus/Contenu</b>	<p>Création de CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) au sein des structures d'accueil périscolaire et jeunesse. 2 ateliers hebdomadaires de 1h30 pour un collectif de 8 à 12 enfants* max. qui se réunit durant toute l'année scolaire dans un même lieu, encadré par 2 intervenants (professionnels ou bénévoles). 27 semaines de fonctionnement annuel. Démarrage après les vacances d'automne jusqu'à mi-juin.</p> <p><b>Des contenus centrés sur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'organisation du travail scolaire et l'apport méthodologique dans l'aide aux devoirs pour favoriser la confiance en soi et l'autonomie,</li> <li>• l'ouverture culturelle par le biais de jeux éducatifs ou de productions écrites, visuelles et manuelles,</li> <li>• des temps d'échanges et de rencontres avec les parents</li> </ul> <p><small>*Le CLAS ne s'adresse pas à tous les enfants, mais seulement à ceux pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires en accord avec les parents.</small></p>

<p><b>(Suite) Déroulé de l'action/Résultats attendus/Contenu</b></p>	<p><b>Résultats attendus</b> : adhésion de la communauté éducative (enseignants, parents et animateurs)</p> <p>Implication de bénévoles auprès des professionnels.</p> <p>Qualité du partenariat avec les enseignants et les parents.</p> <p>Mise en place d'un diagnostic préalable à la conception du projet, d'une concertation et d'une coordination locale : le comité local d'accompagnement à la scolarité, impliquant les partenaires dans le suivi et l'évaluation en se référant au référentiel national CLAS CAF.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Étape 1</b> : diagnostic-concertation et élaboration du projet conformément au cahier des charges des institutions qui co-financent.</li> </ul> <p>Définir quels sont les accueils qui réunissent les conditions initiales favorables à la mise en route du dispositif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Étape 2</b> : dépôt des projets sur les plateformes CD33 et CAF33</li> </ul> <p>1re année de fonctionnement : début des séances en novembre 2023 et fin en juin 2024.</p>
<p><b>Moyens et financements mobilisables</b></p>	<p>Temps de travail dédié du chargé de coopération et des professionnels des structures d'accueil.</p> <p>Gratuité du dispositif pour les familles.</p> <p>Appels à projets CD33 et CAF33 (ouverts d'avril à mai via leurs plateformes respectives) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PS socle/groupe : prix plafond 7 885€/an- Tx PS : 32.5% soit 2563€ max/an/groupe</li> <li>• Bonus enfants 305€/an (selon les critères de la circulaire CNAF)</li> <li>• Bonus parents 305€/an (selon les critères de la circulaire CNAF)</li> </ul>
<p><b>Échéancier</b></p>	<p>2022-2026</p>
<p><b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b></p>	<p>Nombre d'élèves accompagnés</p> <p>Questionnaires familles, élèves, enseignants</p> <p>Bilan annuel</p>

## Action 4 : Écrire une charte intercommunale de l'inclusion

<b>Constats</b>	Le diagnostic et les ateliers de travail ont permis de faire émerger la question de l'inclusion comme une priorité du PST. Territoire inclusif, la communauté de communes doit afficher plus clairement la politique volontariste qu'elle porte et souhaite renforcer.
<b>Objectifs poursuivis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écrire une charte intercommunale sur l'inclusion</li> <li>• Communiquer auprès des citoyens sur « un territoire inclusif »</li> <li>• Impulser un plan d'action global à partir de la charte</li> </ul>
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles</b>	Familles, élus, agents, professionnels des associations, partenaires institutionnels, structures spécialisées, écoles, collèges.
<b>Public cible</b>	Enfants, jeunes, adultes en situation de handicap, familles, acteurs locaux
<b>Résultats attendus / Contenu</b>	La nécessité d'un portage politique fort visant à valoriser l'action existante de la collectivité, de faire-valoir son caractère de territoire inclusif et de favoriser une meilleure prise de conscience. Elle permettrait également d'engager tous les acteurs du territoire, notamment en milieu ordinaire. Cette Charte permettrait de valoriser des intentions partagées et pourrait être le socle du déploiement de toutes les actions. Concrètement, des ateliers de travail seront organisés (volume et fréquence à définir) pour écrire la Charte qui sera ensuite signée par toutes les parties prenantes et valorisée dans le cadre d'un évènement (à définir également). Il s'agira ensuite de faire vivre la Charte, de construire une culture commune visant à terme à ne plus faire du Handicap une spécificité.
<b>Moyens et financements mobilisables</b>	Chargée de coopération
<b>Échéancier</b>	2022-2026
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p>Taux de participation à l'écriture</p> <p>Taux d'adhésion</p> <p>Valorisation de l'outil</p> <p>Modification des pratiques et développement de nouvelles actions</p>

## Action 5 : Déployer des actions concrètes visant à dynamiser les parcours et les partenariats :

<b>Constats</b>	<p>Le diagnostic a également permis de mettre en perspective la faible proportion d'accueil d'enfants en situation de handicap au sein des structures (en dessous de 1% contre 8,6% d'enfants détectés ou en cours de détection), ce qui participe de l'insatisfaction importante des familles.</p> <p>Plusieurs facteurs expliquent cette problématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les difficultés rencontrées sur le terrain. Les professionnels de la Petite Enfance et de l'Enfance pointent un manque de moyens et de formation pour développer ce type d'accueil.</li> <li>• Les freins en matière de représentations professionnelles</li> <li>• Les mécanismes « d'auto-censure » des familles</li> <li>• Le manque de lisibilité des informations transmises</li> </ul>
<b>Objectifs poursuivis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des actions concrètes et opérantes</li> <li>• Associer un maximum de parties prenantes au déploiement des actions</li> <li>• Repenser l'accueil inclusif en intégrant cette question au cœur des projets de structures d'accueil</li> <li>• Favoriser la place des parents en les intégrant concrètement dans la réflexion sur l'inclusion (conseil de structures petite enfance, enfance.)</li> </ul>
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles</b>	Collectivités, associations, partenaires institutionnels
<b>Public cible</b>	Tout public
<b>Résultats attendus / Contenu</b>	<p>Création d'un parcours artistique réunissant les structures médico-sociales et PEEJ avec une exposition et un vernissage « officiel » à la CDC</p> <p>Mise en place d'ateliers hebdomadaires par cycle, dans les structures PEEJ et les écoles, animés par les résidents de structures médico-sociales</p> <p>Création de temps passerelles entre services PEEJ et référents inclusion ainsi qu'avec les écoles.</p> <p>Proposer un évènement fédérateur une fois par an (lien Axe parentalité) construit et animé par l'ensemble des acteurs éducatifs et associatifs du territoire (mise en place d'un collectif pluridisciplinaire) auquel sera systématiquement incluse la question de l'inclusion .</p>

<p><b>(Suite) Moyens et financements mobilisables</b></p>	<p>Aides au fonctionnement de la Caf : prestation de service unique (PSU), Nouveaux bonus versés par la Caf en fonction du public accueilli : bonus handicap et bonus mixité sociale.</p> <p>Mise en place du bonus territoire</p> <p>Mission spécifique de la chargée de coopération pour assurer la levée de fond auprès d'organismes publics (fonds spécifiques, appels à projets) et privés (fondations). Financements spécifiques et appels à projets</p>
<p><b>Échéancier</b></p>	<p>2022-2026</p>
<p><b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b></p>	<p>Mise en place effective d'actions concrètes (et évaluation des actions)</p> <p>Renforcement du suivi et de l'accompagnement des familles.</p> <p>Hausse de la satisfaction famille</p> <p>Évolution du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis en structure</p> <p>Qualité et pertinence des accueils proposés</p> <p>Évolution des projets d'accueil et des projets pédagogiques</p> <p>Nombre de professionnels formés</p> <p>Nombre de référents</p> <p>Évolution de l'accueil des familles (volume de fréquentation, qualité de l'accompagnement)</p> <p>Pertinence du réseau de référents</p>

## Action 6 : Améliorer la connaissance du tissu associatif sportif afin de mieux identifier les attentes des associations et les partenariats à développer

<b>Constats</b>	Si le tissu associatif est très riche sur le territoire, les attentes des associations et les leviers partenariaux ne sont pas toujours identifiés. Le besoin d'interconnaissance est donc fort pour structurer à terme des partenariats solides.
<b>Objectifs poursuivis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager la pratique d'une activité physique et sportive, à tous les âges en nous appuyant sur le dynamisme et les compétences de nos clubs sportifs</li> <li>• Contribuer au lien social</li> <li>• Amplifier la pratique sportive chez les jeunes et les adolescents</li> <li>• Devenir complémentaires par la mise en œuvre d'actions communes</li> <li>• Optimiser l'utilisation des équipements sportifs</li> </ul>
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les associations : mobilisation des acteurs bénévoles et salariés</li> <li>• La communauté de communes (responsable de l'animation sportive, élus à la commission SPORT) et les communes.</li> <li>• Le conseil départemental : le conseiller en développement vie associative et sport de notre secteur</li> </ul>
<b>Public cible</b>	Associations
<b>Résultats attendus / Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir un diagnostic du tissu associatif local afin de mieux les connaître</li> <li>• Définir des objectifs communs qui iraient au-delà de la performance : le sport comme enjeu de santé public, vecteur de lien social et d'éducation</li> <li>• Proposer des temps de formation et d'information pour accompagner les associations et conforter leur présence et leur rôle sur le territoire</li> <li>• Développer des interventions au sein de nos structures existantes en s'appuyant sur les compétences des éducateurs des clubs (EMS - Sports Vacances - APS mercredi - ALSH)</li> <li>• Améliorer la communication entre les partenaires en formalisant des temps d'échanges</li> <li>• Développer des actions communes destinées au plus grand nombre (exemple : CAP 33)</li> </ul>
<b>Moyens et financements mobilisables</b>	Chargé de coopération CTG politiques éducative et familiale Responsable animation sportive
<b>Echéancier</b>	2022-2026
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Adhésion des associations Production d'un diagnostic précis Mise en place des temps de formation et impact sur les pratiques partenariales Renforcement du partenariat

## Action 7 : Développer le lien avec les associations artistiques et culturelles du territoire

<b>Constats</b>	Le projet social de territoire a fait du lien avec les associations un axe fondamental du PST. Très présentes sur le territoire, le projet territorial passe nécessairement par un renforcement des liens pour faire sens.
<b>Objectifs poursuivis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réinterroger les élus sur la politique culturelle intercommunale à mettre en œuvre</li> <li>• Intégrer les nouveaux partenariats dans le label « plan mercredi »</li> <li>• Étudier la possibilité de réorienter une partie des crédits de l'appel à projets culture dans des prestations associatives au sein des structures d'accueil APS-ALSH de la communauté de communes</li> </ul>
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les associations : mobilisation des acteurs bénévoles et salariés</li> <li>• Les communes</li> <li>• La Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle-Aquitaine (DRAC), la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Gironde (DSDEN), le Département de la Gironde avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC).</li> </ul>
<b>Public cible</b>	Associations artistiques et culturelles
<b>Résultats attendus / Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir un diagnostic du tissu associatif local afin de mieux connaître les associations qui interviennent dans le champ culturel et artistique</li> <li>• S'appuyer et s'inspirer des actions sportives mises en œuvre par la Communauté de communes en partenariat avec les associations du territoire</li> <li>• Étudier la possibilité d'étendre le dispositif EMS à des activités culturelles et artistiques. Prendre l'exemple des anciens dispositifs PDA (Parcours de Découvertes Artistiques)</li> </ul>
<b>Moyens et financements mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestations de service « plan mercredi »</li> <li>• Enveloppe « appel à projets culture » CDC</li> <li>• Dispositifs IDDAC, DRAC</li> </ul>
<b>Échéancier</b>	2022-2026
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p>Pertinence du diagnostic</p> <p>Déploiement de nouvelles actions</p> <p>Amélioration des dispositifs existants</p>

## Action 8 : Jouer un rôle ressources auprès des acteurs du milieu associatif et aboutir à la mutualisation de nos expertises

<b>Constats</b>	Les associations expriment régulièrement des difficultés inhérentes au renouvellement du bénévolat, ce qui fragilise leur fonctionnement et empêche parfois leurs possibilités de développement et de structuration.
<b>Objectifs poursuivis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter des solutions aux problématiques de « main d'œuvre » dans les associations et les services publics d'accueil de la communauté de communes.</li> <li>• Répondre aux difficultés administratives auxquelles les bénévoles associatifs sont confrontés.</li> <li>• Apporter une aide aux associations qui souhaitent se développer et se structurer.</li> </ul>
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les associations du territoire</li> <li>• Les collectivités locales</li> <li>• Le département</li> <li>• Pôle emploi</li> <li>• Les missions locales</li> <li>• Les organismes de formation</li> <li>• Le CFA</li> </ul>
<b>Public cible</b>	Associations
<b>Résultats attendus / Contenu</b>	<p>La professionnalisation par l'apprentissage : accompagner les jeunes du territoire déjà engagés ou non dans nos clubs et leur permettre de suivre une formation générale, théorique et pratique en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel</p> <p>Face à des enjeux de renouvellement de génération ou de pénurie de compétences, de bénévoles, de recrutement, l'apprentissage se présente comme une solution à court et à long terme pour les associations.</p> <p>La mutualisation doit être entrevue par les associations sportives comme étant une solution à la rationalisation de leurs ressources autour d'un projet cohérent et complémentaire à l'échelle du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les associations dans le recrutement de services civiques.</li> </ul>
<b>Moyens et financements mobilisables</b>	<p>Prestations de service « plan mercredi »</p> <p>Enveloppe « appel à projets culture » CDC</p> <p>Dispositifs DRAC et IDDAC</p> <p>Chargé de coopération politiques éducationnelle et familiale</p> <p>Responsable de l'animation sportive</p>
<b>Échéancier</b>	2022-2026
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p>Renforcement du lien avec les associations</p> <p>Renouvellement effectif du bénévolat</p>

## Action 9 : Pérenniser le dispositif sports-vacances/santé coconstruit avec une association sportive

<b>Constats</b>	Besoin de pérennisation de l'existant
<b>Objectifs poursuivis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre un problème de santé publique : la montée de la sédentarité chez les jeunes.</li> <li>• Sensibiliser les plus jeunes à l'importance d'une activité physique régulière et d'une bonne hygiène de vie (activité physique, sommeil, alimentation...)</li> <li>• Initier et sensibiliser aux nouvelles pratiques de bien-être</li> <li>• Faire passer un message fort : l'activité physique est bonne pour la santé</li> <li>• Prévenir les risques d'une pratique physique insuffisante et d'une mauvaise alimentation</li> <li>• Instaurer l'activité physique comme vecteur de socialisation et de santé psychique</li> <li>• Informer et prévenir afin d'améliorer son état de santé et ainsi se sentir bien dans son corps</li> </ul>
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les associations sportives du territoire</li> <li>• Les collectivités locales</li> <li>• Le département</li> <li>• Le collège</li> <li>• Les écoles</li> <li>• Les familles</li> <li>• L'IREPS</li> </ul>
<b>Public cible</b>	7-17 ans
<b>Résultats attendus / Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de vacances sportives sur la thématique sport-prévention-santé autour de la nutrition et la lutte contre la montée de la sédentarité (rapport aux écrans) - Public cible : adolescents</li> <li>• Mise en place de test de forme (type diagnoform) dans nos structures d'accueil pour évaluer la condition physique générale et sensibiliser à une pratique régulière - Public cible 6-11 ans</li> <li>• Test de forme = Un ensemble de tests évaluant de manière fiable les 5 grandes qualités physiques (souplesse, vitesse, endurance, force, coordination) qu'il est indispensable d'entretenir tout au long de la vie pour préserver son bien-être et sa santé durablement.</li> <li>• Identifier et accompagner les associations sportives compétentes dans le développement de leurs actions sport/santé avec notamment l'accompagnement des associations référencées auprès des médecins pour le « sport sur ordonnance » (dispositif PEPS - prescription d'exercice physique pour la santé) - public cible - personnes sédentaires, inactives et/ou atteintes de maladies chroniques</li> <li>• Formation des éducateurs sportifs de la cdc au dispositif PEPS</li> </ul>

<b>Moyens et financements mobilisables</b>	Chargé de coopération politiques éducative et familiale Responsable animation sportive CAF /Département/ARS
<b>Echéancier</b>	2022-2026
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Renforcement de l'existant Bilans qualitatifs et quantitatifs Questionnaire de satisfaction

## Action 10 : Élaborer un plan périscolaire se situant dans une démarche projet plus globale et incluant plusieurs actions structurantes à construire dans le temps

<b>Constats</b>	<p>La communauté de commune s'est engagée dans la gestion des accueils périscolaires à l'échelle de l'ensemble du territoire. La collectivité doit faire face à des problématiques structurelles : les difficultés de recrutement, de formation, de turn-over sont présentes sur l'ensemble du territoire national. Il convient donc de centrer le débat sur les possibilités d'action à l'échelle locale. Sachant que le positionnement géographique du territoire (amplitude des migrations pendulaires) entraîne une fréquentation des services périscolaires supérieure aux moyennes habituelles.</p> <p>Cela doit se faire dans le cadre d'un contexte financier contraint : ce dernier oblige à repenser les logiques de financement pour améliorer le service rendu.</p>
<b>Objectifs poursuivis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structurer un plan enfance et périscolaire à l'échelle locale sur la base d'une « remise à plat » du fonctionnement actuel.</li> <li>• Réinterroger les échelles de participation en associant les communes et le tissu associatif</li> <li>• Prioriser les services rendus</li> <li>• Maintenir une ambition pédagogique tout en améliorant l'organisation</li> </ul>
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles</b>	Communautés de communes, communes, service enfance, associations
<b>Public cible</b>	Familles
<b>Résultats attendus / Contenu</b>	Mise en place d'un groupe de travail spécifique se réunissant une fois par mois avant d'élaborer le nouveau plan périscolaire
<b>Moyens et financements mobilisables</b>	Chargé de coopération
<b>Echéancier</b>	2022-2026
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p>Adhésion à la démarche</p> <p>Meilleure gestion des problématiques rencontrées</p>

## Action 11 : Structurer une nouvelle offre à destination des 12-15 ans et des 16-25 ans

<b>Constats</b>	Le repositionnement stratégique de la communauté de commune induit de repenser un projet jeunesse à l'échelle globale.
<b>Objectifs poursuivis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir collectivement les objectifs de la politique à destination des 12-25 ans</li> <li>• Distinguer un projet spécifique 12-15 ans et 16-25 ans en pensant des passerelles entre les tranches d'âge</li> <li>• Construire un partenariat pérenne avec le tissu associatif</li> <li>• Développer des innovations et des expérimentations</li> </ul>
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles</b>	Service Jeunesse, responsable animation sportive, associations, EVS, communes
<b>Public cible</b>	Jeunes 12-25 ans
<b>Résultats attendus / Contenu</b>	Définition d'un projet global jeunesse permettant de distinguer : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ambitions et les objectifs en ciblant des thématiques spécifiques</li> <li>• Les expérimentations à développer</li> <li>• Les liens partenariaux structurants</li> <li>• L'ingénierie de financement</li> </ul>
<b>Moyens et financements mobilisables</b>	PS Jeune Appels à projet
<b>Échéancier</b>	2022-2026
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Construction effective du projet Puis indicateur à définir en fonction du projet

## Action 12 : Créer du lien avec les collèges en participant notamment à l'animation des temps méridiens et périscolaires

<b>Constats</b>	Le choix de redéployer l'offre jeunesse ne doit pas être interprété comme un arrêt des propositions faites au public collégien. Ces dernières doivent néanmoins se transformer et s'appuyer sur un partenariat efficace avec les collèges de Latresne et de Cadillac.
<b>Objectifs poursuivis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir une offre périscolaire pour les collégiens malgré la fermeture du local Ados</li> <li>• Capter un public adolescent autour d'actions citoyennes</li> <li>• Promouvoir les actions du service jeunesse</li> <li>• Permettre une continuité éducative sur tous les temps de la journée du collégien (scolaire et périscolaire)</li> <li>• Permettre au service jeunesse de participer à la vie collégienne sur des temps méridiens et périscolaires (après 16h45 et mercredis à partir de 12h)</li> </ul>
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipe pédagogique du collège</li> <li>• Représentants des parents d'élèves</li> <li>• Familles</li> <li>• Partenaires institutionnels</li> </ul>
<b>Public cible</b>	Collégiens
<b>Résultats attendus / Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation des temps méridiens (11h30 à 13h45) par des actions citoyennes</li> <li>• Aide à la scolarité sur les temps hors scolaires (aide aux devoirs, CLAS)</li> <li>• Poursuite d'une offre d'accueil hebdomadaire les mercredis après-midi</li> </ul>
<b>Moyens et financements mobilisables</b>	2 animateurs Utilisation d'APS intercommunaux ou salles communales
<b>Échéancier</b>	2022-2026
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	À définir à partir d'un travail de co-construction entre le service EJ et les collèges

# VIII- Suivi et évaluation du PEDT

---

## • Le comité de pilotage

Ce dernier assure :

- La mise en œuvre du PEDT
- L'évaluation annuelle du PEDT

## Composition :

- Président de la Communauté de Communes
- Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Le Directeur Général Adjoint services à la population
- Chargé de coopération CTG politiques éducationnelle et familiale
- Inspecteur de l'Éducation Nationale
- Représentant des Services Départementaux de l'Engagement de la Jeunesse et des Sports
- Conseillère territoriale de la CAF

Le comité de pilotage, animé par le Chargé de coopération "Politiques éducationnelle et familiale" en lien avec la Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse, se réunit a minima deux fois dans l'année :

- En fin d'année civile (novembre / décembre) pour faire un bilan intermédiaire du projet mis en œuvre à la rentrée scolaire,
- En fin d'année scolaire (mai/juin) pour réaliser un bilan annuel et réajuster éventuellement le projet.

## • Le comité de suivi

Un comité de suivi est mis en place pour assurer la mise en œuvre des actions sur la base des objectifs éducatifs définis.



**Composition :**

- Elu(e)s du COTECH politique éducative et familiale
- Elu(e)s communaux en charge des affaires scolaires
- Représentants des établissements scolaires (1er et second degré)
- Représentant du personnel communal
- Représentants des parents usagers, Associations des parents d'élèves (APE)
- Responsables des secteurs enfance
- animateurs/trices du service jeunesse
- Référente inclusion
- Référent ludothèque intercommunale
- Bibliothécaires

Le comité de suivi, animé par le Chargé de coopération CTG "Politiques éducative et familiale", se réunit a minima deux fois dans l'année :

- En fin d'année civile (novembre / décembre) pour faire un bilan intermédiaire des actions mises en œuvre à la rentrée scolaire,
- En fin d'année scolaire (mai/juin) pour réaliser un bilan annuel des actions.

Sur demande, le comité de pilotage et/ou de suivi peut être réuni en fonction des besoins tout au long de l'année.

• **La coordination intercommunale**

La coordination du projet est assurée par KAYA Mohammed, chargé de coopération "Politiques éducative et familiale".

La mutualisation des moyens humains demande un travail quotidien de communication et de régulation. Ainsi les accueils collectifs intercommunaux bénéficient du soutien régulier du chargé de coopération.

Ce dernier est chargé d'entretenir le lien avec les directeurs des structures pour assurer la cohérence des projets pédagogiques et la mise en place de projets d'animation adaptés au public.

Son point de vue extérieur et son regard sur le fonctionnement global du territoire permettent d'apporter des outils, solutions et propositions de projets spécifiques à chaque structure.

Le chargé de coopération peut avoir une fonction d'accompagnant pédagogique auprès des équipes d'animation en rassemblant et en diffusant de la documentation ainsi qu'en proposant des pistes de réflexion dans les domaines de l'animation et de l'éducation. Il peut intervenir à un niveau individuel pour accompagner les directeurs dans leurs projets, de l'écriture à l'application sur le terrain.

Il veille également au bon fonctionnement des dispositifs mutualisés et centralise les informations pour renseigner au mieux les partenaires.

Il élabore des outils qu'il peut proposer aux directeurs pour faciliter le suivi pédagogique.

Le chargé de coopération propose enfin une méthode de suivi et d'évaluation du PEDT et coanime les comités de suivi.

Latresne, le 22 février 2023

**Le Président, Lionel FAYE,**  
Maire de Quinsac

Par la Communauté de Communes des  
portes de l'entre deux-mers.

[www.cdc-portesentredeuxmers.fr](http://www.cdc-portesentredeuxmers.fr)



Accompagnement méthodologique  
BT Conseil Sociologie.

